



NAINVILLE LES ROCHES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se réuniront le :

Vendredi 7 mars 2025 à 19h
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2024

Décisions du Maire :

- **N° LU 345-07-2024** – Conditions particulières complétant les « Conditions Générales de Vente pour la fourniture d'électricité par EDF, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation dans le cadre d'un contrat unique » pour la salle polyvalente « Les Roches »
- **N° LU 352-08-2024** – Contrat relatif à la location, y compris son entretien, d'une machine à affranchir de marque PITNEY BOWES DM55

Délibérations :

1. Approbation du Compte de Gestion 2024
2. Approbation du Compte administratif 2024
3. Délibération cadre annuelle 2025 fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement
4. Versement direct d'une participation aux familles pour l'accueil des enfants au centre de loisirs de Champcueil
5. Participation aux frais de fonctionnement école maternelle André Malraux de Boissise-le-Roi
6. Convention d'occupation temporaire du domaine public : Distributeur de baguettes de pain
7. Prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Mise en œuvre de la procédure et des modalités de la concertation
8. Création d'un ossuaire au cimetière communal de Nainville-Les-Roches

Affaires diverses.

Le Maire
Frédéric MOURET